

2016

Journées Techniques Régionales

La restauration de la continuité écologique sur le bassin du Loing

Le Loing, affluent rive gauche de la Seine, possède un bassin versant de 4 150 km² et traverse trois départements : l'Yonne, le Loiret et la Seine et Marne. Alimenté par la nappe de craie, le Loing, long de 166 km, voit son cours perturbé par la présence de nombreux étangs ainsi qu'une multitude d'ouvrages en barrage. C'est entre 1960 et 1990 que beaucoup d'aménagements ont été entrepris sur la totalité du bassin afin de modifier les capacités hydrauliques de la rivière. Les principaux changements ont été : l'assainissement des parcelles, l'implantation d'ouvrages hydrauliques et la rectification du lit de la rivière.

Depuis les années 2000 et la directive cadre sur l'eau transposée dans le droit français en 2006 par la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques, les travaux de restauration et d'entretien visent à reconquérir une bonne qualité chimique et écologique des milieux aquatiques. Sensibilisé aux enjeux, le Syndicat Intercommunal de la Vallée du Loing et de l'Ouanne -Sivlo- a entrepris de nombreux travaux comme l'entretien de la ripisylve, la mise en place de protection de berges, le démantèlement d'ouvrages en barrage bloquant la circulation des sédiments et de la faune piscicole ainsi que de la recharge granulométrique. Le syndicat agit sur la totalité du bassin du Loing classé actuellement, en bon état écologique par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Plus globalement, les principales actions sur le bassin du Loing sont à mener en faveur de la continuité écologique. La multitude d'ouvrages transversaux (seuils, clapets, etc.) et d'anciens moulins (vannages déversoirs, etc.) qui ne servent plus aujourd'hui entrave la libre circulation des poissons et des sédiments.

Suite à une étude menée en 2008/2009 sur l'ensemble de ces ouvrages, le Sivlo s'est engagé dans un programme pluriannuel à les aménager afin de les rendre franchissables.

Parmi les 80 ouvrages étudiés sur le bassin, 17

ont été retenus sur ce projet dont 9 sur le Loing et 8 sur l'Ouanne. En concertation avec les différents partenaires techniques et financiers dont la Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique du Loiret, les élus et les riverains, plusieurs chantiers ont été étudiés; à l'image des travaux réalisés sur le *déversoir de l'Ancien Moulin à Châlette sur Loing*, le *barrage des vallées* et le *déversoir St Dominique*. Plusieurs ouvrages ont d'ores-et-déjà été effacés et d'autres sont encore à l'étude.





Le déversoir de la Vallée était situé sur les communes de Girolles, Cepoy et Fontenay sur Loing. L'ouvrage a été construit par le Sivlo en 1979 afin de maintenir un niveau d'eau minimum suite aux travaux d'élargissement du Loing (Recalibrage). Il était composé de deux clapets manœuvrables et d'un déversoir de 65 mètres de long. La hauteur de chute était de 80 cm impactant les écoulements du Loing sur environ 1 km en amont? le transport sédimentaires et les migrations piscicoles ainsi que la qualité de l'eau. Au vu de l'absence d'usage et des impacts, l'arasement de l'ouvrage a été déclaré d'intérêt général.

Les travaux ont permis de restaurer durablement la franchisabilité piscicole, les transits sédimentaires, et de diversifier les écoulements et les habitats en amont du site. Cet aménagement a également un effet bénéfique sur le risque d'inondations en augmentant la débitance du cours d'eau en période de crues. Ils ont débuté par la suppression du barrage afin d'évaluer le comportement du Loing sans l'influence de ce dernier.

Le syndicat assure un suivi régulier du site et de ses habitats. Il assure également une communication variée afin de sensibiliser les élus locaux et gestionnaires de milieu aquatiques aux bénéfices d'une telle opération qui a coûté 152 059,25 euros.

Le déversoir de l'ancien moulin était situé sur la commune de Chalette-sur-Loing. Cet ouvrage était composé de deux déversoirs. le premier, latéral servant de bras d'alimentation en eau du Moulin avec une crémaillère manœuvrable à son extrémité. Le second, un déversoir transversal construit en travers de la rivière suite aux travaux d'élargissement du Loing des années 70. La hauteur de chute était d'1,20 m impactant les écoulements du Loing sur environ 1 km en amont.

Sur cet ouvrage, les obligations du propriétaire ont été transférées dès 1969, au Sivlo, ce qui facilite les démarches. Il est également important de préciser que le Loing est une rivière classée au titre de la continuité écologique (classement liste 1 et liste 2), chaque ouvrage doit donc assurer un bon fonctionnement du transport sédimentaires et des migrations piscicoles.

En collaboration avec les élus de la commune de Chalette-sur-Loing et le Sivlo, la solution de l'arasement a une nouvelle fois été retenue et déclaré d'intérêt général le 7 août 2015. Cette opération a permis de décloisonner près de 11 500m de linéaire de cours d'eau pour un coût global de 203 930,60 euros.

Après une large concertation avec les propriétaires riverains en amont de l'ouvrage, une convention a été signée entre le Sivlo, maître d'ouvrage des opérations, la commune de Chalette-sur-Loing, propriétaire en rive gauche et le Centre Hospitalier de l'Agglomération Montargoise (Cham), propriétaire en rive droite, afin de lancer les travaux en septembre 2015. Les travaux ont débuté par la destruction du barrage qui a rapidement permis de retrouver une dynamique naturelle d'écoulement avec un transport libre des sédiments. Comme pour le déversoir de la Vallée, l'impact sur la gestion du risque inondation est bénéfique. La majeure partie des éléments constitutifs des ouvrages ont été réutilisés dans le réaménagement du site après destruction du barrage afin de réaliser en outre, une protection du pied de berge en rive droite. Les arbres et arbustes abattus ont été valorisés en bois de chauffage et les branchages broyés, mis à disposition de la commune pour le paillage des espaces verts.

Afin de communiquer sur les travaux, un support de communication a été réalisé et distribué à la population concernée. Le document est téléchargeable sur www.sivlo.fr.

Un film retraçant l'ensemble des travaux de démolition a été réalisé grâce à l'installation d'un système de prise de vue en continue pendant toute la durée du chantier.



Le syndicat assure un suivi régulier du site et de ses habitats. Des analyses d'eau et de sédiments ont été réalisées avant les travaux. Le paramètre Hydrocarbure Aromatique Polycyclique (HAP) était contenu en excès dans les sédiments, cela s'explique par le lessivage des routes en milieu urbain. Un Indice Poisson Rivière (IPR) a également été réalisé avant la réalisation des travaux afin de déterminer l'efficacité de ce type d'aménagement sur les organismes piscicoles. Pour rappel, l'IPR réalisé sur le site de Montargis, situé environ 1 km en amont, est passé de « mauvais », avant les travaux, à « bon » 3 ans après les travaux de suppression de l'ouvrage St Dominique et la renaturation du lit du Loing réalisés en 2011.





Créé en 1950 suite à la fusion du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Loing et du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ouanne, 18 communes sont alors adhérentes. Puis au fil des années et afin d'assurer une gestion des cours d'eau sur un périmètre plus cohérent, le territoire et les compétences du syndicat se sont étendus et couvrent désormais l'axe médian du Loing et ses affluents. A moyen terme, les services de l'Etat demandent de poursuivre la simplification des structures gestionnaires de cours d'eau et ainsi former un syndicat de rivières unique ayant la compétence sur l'ensemble du bassin du Loing et de ses affluents.



Conformément à ses statuts, le **SIVLO** entreprend toutes les actions nécessaires à la gestion et à la préservation des cours d'eau et du patrimoine hydraulique du bassin du Loing.

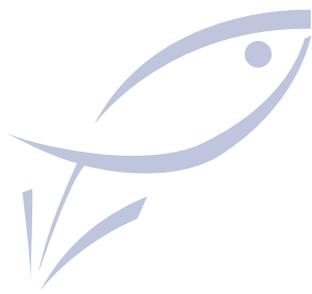
Afin d'être présent sur le terrain et maintenir un lien avec la population et les élus locaux, 8 comités de bassins ont été créés. Composés d'un représentant par commune et des partenaires techniques et financiers du SIVLO, ces comités permettent d'étudier concrètement toutes les problématiques locales à l'échelle d'un sous bassin. Tous les travaux et études mis en place sont ainsi validés par ces groupes de travail.

Sur les cours d'eau de son périmètre de compétence, le syndicat mène essentiellement :

- Des travaux de restauration et d'entretien de la végétation des berges de cours d'eau.
- Des travaux de restauration physique (ou renaturation) de cours d'eau sur les secteurs les plus dégradés (reméandrage, reconnexion d'anciens méandres, valorisation des zones de frayères et autres milieux aquatiques annexes, recharge granulométrique sur les sections trop élargies, etc)
- Des travaux de restauration de la continuité écologique en aménageant des ouvrages hydrauliques (suppression, totale ou partielle d'ouvrage ou reconstruction à l'identique complété par un dispositif de franchissement pour les poissons)
- Des travaux d'aménagements d'abreuvoirs et clôtures pour limiter le piétinement et l'accès au bétail dans le cours d'eau en conciliant l'intérêt agricole et le fonctionnement écologique du cours d'eau.
- Des travaux d'aménagement de zones humides
- Des actions de sensibilisation auprès des élus, des propriétaires et des scolaires.



Ces journées techniques sont réalisés avec le soutien financier de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.



Etablissement public du ministère chargé du développement durable